

GÉRER LA PAIE ET LES COTISATIONS SOCIALES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (CP FFP®)

OBJECTIFS

Calculer les éléments nécessaires à l'établissement de la paie des agents titulaires et contractuels.
Traiter les différents congés maladie existants dans la fonction publique et calculer leur indemnisation.
Calculer les droits à l'allocation chômage.
Déclarer les cotisations par le biais de la DSN.
Expliquer le détail des bulletins de paie aux agents concernés.

ADMISSION

La procédure d'admission vise à vérifier l'adéquation entre les prérequis, le choix du parcours certifiant, le projet professionnel et le profil du candidat. Elle comprend : • L'étude du dossier de candidature, composé d'un CV et d'une lettre de motivation, • Un entretien téléphonique. A l'issue de la procédure, chaque candidat reçoit une réponse par un courrier motivé.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Collaborateurs du service paie ou administration du personnel disposant d'une expérience de 3 mois minimum dans le domaine de la paie
Il est nécessaire de maîtriser les statuts de la fonction publique ou d'avoir suivi les formations "Statuts de la fonction publique d'État & des collectivités territoriales" ou "Statuts de la fonction publique hospitalière" proposées par GERESO

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid assurée par la solution LearnEval

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

À la fin du parcours de formation, réalisation d'un cas pratique à présenter devant un jury professionnel

6

MODULES

14

JOURS

de formation
en présentiel

MODULE #1

Paie dans la fonction publique

Éléments de rémunération, cotisations et maladie

4 JOURS

MODULE #2

URSSAF et fonction publique

Assiette de cotisations, déclaration et contrôle

2 JOURS

MODULE #3

Congés maladie dans la fonction publique

Droits et indemnisation des agents

2 JOURS

MODULE #4

Gérer les IJSS des agents contractuels

Maladie, maternité, paternité, accueil de l'enfant, accident du travail

1 JOUR

MODULE #5

Allocations chômage dans la fonction publique

Modalités de gestion des droits et indemnisation

3 JOURS

MODULE #6

Les fondamentaux de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) dans la fonction publique

Sécuriser les informations déposées en DSN

2 JOURS

PROGRAMME

Modules de formation à suivre sur une période maximale de 12 mois

PAIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE (4 JOURS - PACL)

- › La trame du bulletin de paie
- › Les éléments de rémunération
- › Les cotisations du bulletin de paie
- › Les autres retenues
- › Positions statutaires
- › Suspension du contrat de travail

URSSAF ET FONCTION PUBLIQUE (2 JOURS - URCL)

- › Définir ce qui constitue l'assiette de cotisations
- › Déterminer l'assiette réelle de cotisations
- › Identifier les taux de cotisations
- › Les exonérations sociales
- › La déclaration des cotisations en DSN
- › Le contrôle URSSAF en pratique : maîtriser l'ensemble des étapes

CONGÉS MALADIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE (2 JOURS - CMCL)

- › Congés maladie des fonctionnaires
- › Règles de coordination entre le régime spécial et le régime général
- › Congés maladie des agents contractuels
- › Indemnisation de la maladie au régime général : la gestion des IJSS
- › Congé maternité, congé de paternité et congé d'accueil de l'enfant
- › Accident de service, de travail et de trajet

GÉRER LES IJSS DES AGENTS CONTRACTUELS (1 JOUR - IJSP)

- › La protection sociale des agents contractuels
- › Maladie
- › Maternité - Paternité et accueil de l'enfant
- › Accidents du travail

ALLOCATIONS CHÔMAGE DANS LA FONCTION PUBLIQUE (3 JOURS - ASCL)

- › Le régime d'assurance chômage
- › Ouverture de droit à l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)
- › Calcul de l'allocation journalière
- › Spécificités applicables aux fonctionnaires
- › Paiement de l'allocation
- › Règles de coordination secteur public/secteur privé - Pôle emploi

LES FONDAMENTAUX DE LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN) DANS LA FONCTION PUBLIQUE (2 JOURS - DSNP)

- › La DSN, une obligation légale pour la Fonction Publique
- › Distinguer les différentes structures et rubriques du fichier
- › Déclarer les cotisations : Urssaf et retraite
- › Traiter les déclarations événementielles : les structures impactées dans la déclaration

PROMOTIONS À VENIR

10 et 11 Octobre 2024 et les 14 et 15 Octobre 2024 - PACL
+ 4 et 5 Novembre 2024 et 8 Novembre 2024 - ASCL
+ 12 et 13 Novembre 2024 - DSNP
+ 18 et 19 Novembre 2024 - URCL
+ 25 Novembre 2024 - IJSP
+ 16 et 17 Décembre 2024 - CMCL

14 au 17 Janvier 2025 - PACL
+ 6 et 7 Février 2025 - CMCL
+ 27 et 28 Mars 2025 - URCL
+ 5 et 6 Juin 2025 et 10 Juin 2025 - ASCL
+ 27 Juin 2025 - IJSP
+ 30 Juin 2025 et le 1er Juillet 2025 - DSNP

17 au 20 Mars 2025 - PACL
+ 28 et 29 Avril 2025 - CMCL
+ 10 et 11 Juin 2025 - URCL
+ 27 Juin 2025 - IJSP
+ du 24 au 26 Septembre 2025 - ASCL
+ 16 et 17 Octobre 2025 - DSNP

22 au 25 Septembre 2025 - PACL
+ 6 et 7 Octobre 2025 - CMCL
+ du 3 au 5 Novembre 2025 - ASCL
+ 27 et 28 Novembre 2025 - URCL
+ 8 et 9 décembre 2025 - DSNP
+ 12 Décembre 2024 - IJSP

LIEU

Espace Formation GERESO
22 place de Catalogne
75014 Paris

TARIFS

7 820 € HT

- support + e-ressources,
- évaluation LearnEval,
- suivi individuel,
- contrôle des acquis de formation à l'issue de chaque module,
- préparation à l'examen,
- examen final devant un jury professionnel,
- certificat Professionnel reconnu par la FFP et l'OPQF

Réf : **CER-GES-VPA**

Taux de réussite : 67% des participants aux Certificats professionnels CPFFP® ont obtenu leur certification à l'issue de leur parcours (données actualisées au 2 janvier 2024).



